

M. Benidickson: A quelle agence de publicité le ministre a-t-il eu recours pour ces annonces?

Mlle LaMarsh: Le ministre pourrait peut-être nous dire quelle agence réclame ce montant de \$151,000?

L'hon. M. Harkness: Nous avons, je crois, trois agences de publicité qui font le travail de la Défense nationale. Au lieu de confier tout ce travail à une même personne, comme c'était l'usage sous le régime du gouvernement précédent, nous l'avons partagé de manière que plus de personnes en bénéficient.

L'hon. M. Chevrier: Autrement dit, vous partagez le gâteau.

Mlle LaMarsh: Le ministre répondra peut-être maintenant à ma question en me disant qui sont ces trois agences.

Une voix: Écrivez-lui une lettre.

L'hon. M. Hellyer: Nous vous donnons jusqu'à demain pour obtenir ce renseignement.

L'hon. M. Harkness: J'obtiens ce renseignement. Je ne l'ai pas sous la main en ce moment.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre pourrait peut-être nous dire en même temps si ce travail a été confié à la suite d'un appel d'offres.

L'hon. M. Monteith: C'est ce que vous faisiez?

(Rapport est fait de la résolution adoptée aujourd'hui au comité des subsides, qui est adoptée.)

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Monsieur l'Orateur, comme les crédits supplémentaires qu'on a

déposés aujourd'hui s'élèvent à 138 millions de dollars, somme qui, ajoutée aux crédits déjà à l'étude, compose un total de près de...

L'hon. M. Churchill: Vous enfrengez le Règlement, mais allez-y, continuez.

L'hon. M. Chevrier: Je compte poser une question fondée sur ces chiffres—qui, ajoutée aux crédits à l'étude, représente presque le budget total du Canada avant la guerre, les crédits qui forment le budget supplémentaire n° 4 seront-ils examinés à la suite et mis en délibération lorsque nous aurons terminé le budget supplémentaire n° 3?

L'hon. M. Churchill: Oui, les crédits qui ont été déposés aujourd'hui composent le dernier budget supplémentaire de l'année financière.

M. Benidickson: Est-ce bien le dernier?

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons demain l'étude des crédits supplémentaires.

(A dix heures et trois minutes, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

Le crédit suivant a été adopté en comité des subsides:

MINISTÈRE DU TRAVAIL

B—Commission d'assurance-chômage—

669. Pour autoriser le ministre des Finances, nonobstant la Loi sur l'assurance-chômage, à porter au crédit de la Caisse d'assurance-chômage, au cours de l'année financière 1962-1963, des sommes au total de \$25,000,000, aux modalités et conditions que détermine le gouverneur en conseil, \$25,000,000.